BUREAU DE SANTE.

Mariages,
Naissances.
Décès
inscrits dans les dernières 24 heures.

MARIAGES.

Henry A. Schulz à Eunice Braie ; James A. Hardman à Emma Harper ; James Locket a Harnet Thomas ; Thomas M. Sears à Seràphin Deringé ; Victor C. Messa, Jr., à Marie Bourgeois.

NAISSANCES

Mme Frederick Matter, un garçon; B. Martina, un garçon; Andrew Fortier, un garçon; Ferdinand Tervon, un garçon; Joe Minafo, un garçon; Frank Minafo, un garçon; Gus F. Dubuc, une fille; Robt J. D'Aquin, un garçon; S. L. Kincanon, un garçon; S. J. Hesin, une fille; Sam Rodger, une fille; K. M. Abboud, un garçon; Fred Smith, une fille; W. E. Boyle, un garçon; John Bauer, une fille; J. W. McArdle, une fille; J. L. Welleman, une fille; Fk Greenwood, une fille; A. F. Fisher, une fille.

DÉCES.

Enfant de Mme B. J. D'Aquin, 19 heures, 1553 N. Pireur; Wm J. Kent, 32 ans, 1173 Magasin; Viola E. Morrison, 72 ans, 1132 Magasin; John Helffrich, 59 ans, — Vve A. Guebelotte, 74 ans, Champs Elysées et Gentilly; Marie Laudumiey, 78 1438 N. Robertson; Eliza J. Brooks, 85 ans, Maison des Incurables; Anna C. Smith, 28 ans, 3527 Saratoga; David M. Mayer, 32 ans, Portland, Oregan.

TRIBUNAUX.

COUR CIVILE DE DISTRICT.

Successions ouvertes :
Wm W. Frerichs, Placide J. Spear
Benjamin F. Howell jr vs Jean G. Lassalle, confession de jugement de $305.

DEUXIEME COUR CRIMINELLE DE CITÉ.

JUGE A. M. ADCOCK.

Comparutions :
Reives Livaudais, témoin à charge; Harrison Gougis, attaque et blessure; Jesse Parker, larcin; Alfred Gaily, vol avec effraction, actes de violence et attaque à main armé.

Condamnation :
John Carliss, attaque à main armée, $10 d'amende ou 11 jours de prison.

Acquittés :
Yetta Landman, actes de violence; Mitchell Garnier, diffamation; Ernestine Smith, Mary De Lee, actes de violence.

Trouvé coupable :
Walter Thomas, actes de violence.

Affaires abandonnées :
Chas Klava, témoin à charge; W. Harris, détournement.

Ventes inscrites au bureau d'allumettes.

Joseph Hosello à Steve Biggio, option d'acheter la propriété No 331-34 St-Maurice, coin Bienvenu, pour $* 600.

Margaret C. Hastings à Henry A. Renecky, terrain, Pacifique, Elmire, Alix et Eliza (affidavit pour décider la propriété).

Louis Dubuc à Walter Young, lot, Bourbon, Miro, Galvez et Touro, $1,700.

Armstrong Donaldson à Mme Baily Robinson, lot, Alvar, Dorgenois, Lot et Barthélemy, $150.

Marie Pauline Millon à Mme Mary L. Lalanne, lot, Roman, Prieur, Kerlerec et Columbus, $1400.

Fred Dopp à Jacques C. Vidou, portion, Joliet, Cohn, Spruce et Cambronne, $1,025.

Henry Fravelin et als à Saverio Todesso, portion, Prieur, Johnson, Hôpital et Quartier, $900.

Mme Alex. Robert à Nellie Dismuke, terrain, Rocheblave, St-Philippe, Dorgenois et Dumaine, $600.

John J. Fortin à Mme Edward J. Kessler, 2 terrains, St-Claude, Delery, Tricou et Rempart, $1,000.

Mme Leon Geuillette à la Dixie Homestead Assn. terrain, Cleveland, Canal, Derbigny et Roman $2800.

L'acquéreur à Mme Maurice W. Kline, terrain, Cleveland, Canal, Derbigny et Roman $2000.

Chas. J. Denechaud et als à la Magazine Market Bldg and Loan Assn, portion, Rampart, Montegut, Clouet et St. Charles $1400.

L'acquéreur à Mme Henry Herman, même propriété $2200.

FAITS DIVERS.

Le garde-chasse Agricole Poché est révoqué.

La Commission de Pêche et de Chasse de l'Etat a tenu hier son assemblée mensuelle dans ses bureaux de la Maison-Blanche pour discuter diverses questions à l'ordre du jour, entre autres l'affaire du garde-chasse Agricole Poché, de la paroisse St-Jacques.

On se rappelle que ce fonctionnaire avait récemment envoyé une lettre ouverte au gouverneur Sanders lui reprochant d'avoir voulu exercer une pression politique soi-disant pour l'obliger, lui Poché, à prendre parti pour des candidats de l'administration.

Deux jours plus tard Poché se rendait à Baton Rouge et faisait des excuses au gouverneur en reconnaissant que ses accusations n'étaient pas fondées.

La Commission après une très courte discussion a décidé qu'elle ne pouvait tolérer une telle conduite de la part d'un de ses gardes-chasse et à l'unanimité a prononcé la révocation de Poché.

A cette séance il a été donné lecture d'une lettre de la Commission de chasse de l'Alabama, invitant la Commission de la Louisiane et du Mississippi à une conférence dans le but de discuter les mesures à prendre pour réglementer la pêche des huitres dans les eaux de ces trois Etats.

Il a été fait droit à une requête du jury de police de la paroisse Catahoula visant à interdire aux pêcheurs de cette paroisse l'emploi de la seine pendant les mois de juin, juillet et août.

Le procès d'Anaya est renvoyé à ce matin.

Par suite d'une indisposition subite du défenseur de Louis Anaya, le procès de ce dernier qui devait commencer hier matin devant la cour criminelle de District, a été renvoyé à aujourd'hui. Une cinquantaine de témoins ont été cités à comparaître, et il probable que les débats dureront deux ou trois jours.

Avertissement donné aux propriétaires d'une salle de danse.

Il y a dans le quartier réservé entre les rues Douane et Bienville, un bouge qui sous le nom de salle de danse attire de près et de loin les amateurs en quête de divertissements. Cet établissement jouit d'une réputation peu enviable, réputation du reste méritée, car il ne se passe pas de jour sans que des vols, des bagarres ou autres délits n'y soient commis.

Les plaintes devenant de plus en plus fréquantes, l'inspecteur de police Reynolds a pris la décision de mettre fin à ce scandale. Il a cité, hier, les frères Parker, propriétaires, à comparaître et les a avisés que s'ils ne maintenaient pas l'ordre à l'avenir dans leur établissement, leur permis serait annulé.

Enfant Brulé.

En essayant d'éteindre un feu en sa demeure rue Sud Dupré 429, hier après midi, Eugène Austin, s'est accidentellement brulé aux mains. Il a été pansé à l'hôpital.

—o—

TESTAMENT.

Le testament de feu P. J. Spear a été ouvert hier après-midi à la Cour civile de district.

Par ce document daté du 1er juillet 1890, le défunt lègue l'usufruit de ses biens à son épouse et recommande que sa succession ne soit réglée qu'après la mort de cette dernière.

Mme Spear et M. Louis C. Spear, fils, sont nommés exécuteurs testamentaires.

Retour des miliciens.

Les miliciens de notre ville qui s'étaient rendus au commencement du mois au camp Stafford, près d'Alexandrie, pour prendre part aux manoeuvres annuelles de la Garde Nationale Louisianaise, sont rentrés hier après-midi à 4:15 heures, par voie du Texas-Pacific, enchantés des quelques journées passées sous la tente.

Le détachement de la Nouvelle-Orléans comprenait un escadron de cavalerie, une compagnie du Corps des Signaux, une compagnie d'artillerie de campagne et deux compagnies d'infanterie.

HOTEL DE VILLE.

Le Conseil Municipal, réuni hier soir en séance régulière, a voté l'ordonnance Hartson, autorisant les marchands ambulants de légumes et de fruits, à crier leur marchandise dans les rues à partir de midi.

Le conseiller Frawley a déposé une ordonnance aux termes de laquelle il est alloué un crédit annuel de 13,500 dollars à la Commission des Egouts et de l'Eau pour le nettoyage et l'entretien des canalisations d'égoût.

Le corps de M. Allain est retrouvé.

Le corps de M. Edouard V. Allain, le jeune entrepreneur qui s'est noyé dimanche dernier en tombant dans le fleuve à l'extrémité de l'Avenue Peters, a été repêché hier matin en face des Casernes Jefferson, à St-Bernard.

M. Allain était âgé de 27 ans. Le corps a été transporté au domicile de la famille, 7207 rue Laurel.

UN IMPOSTEUR.

Un individu se faisant passer pour un agent des Petites Sœurs des Pauvres a imaginé de mettre en circulation des billets de loterie pour une œuvre soi-disant charitable. Inutile de dire que c'est un imposteur, car les Petites Sœurs des Pauvres n'ont jamais eu recours à un tel procédé pour se procurer les fonds destinés à leurs bonnes œuvres.

Le public étant prévenu, il est probable que ce peu scrupuleux personnage ne tardera pas à se faire pincer.

Enfant blessé.

Tony Conti, un enfant de 6 ans, demeurant rue Marigoy, près St-Claude, a eu le pied gauche mutilé par un train de marchandises de la Northeastern Railroad Company, hier après-midi, vers quatre heures et demie.

L'enfant essayait de sauter sur le train lorsqu'il est tombé sous les roues. Il a été transporté à l'hôpital où les étudiants ont jugé l'amputation du pied nécessaire.

Tentative de vol.

Des voleurs sont entrés dans l'église du Saint Nom de Marie, à Alger, hier après midi vers quatre heures, et en ont enfoncé une boite qu'ils supposaient être le tronc. La boite ne contenait que des prières adressées à la Sainte Vierge par des fidèles de la paroisse.

—o—

Voleur arrêté.

Burke Brown, un nègre, a été arrêté à l'angle des rues Rempart et Octavia, hier après-midi vers une heure, par l'agent de police Perrett et les detectives Holyland et Dale. Il est accusé d's'être introduit dans la demeure de M. Ed A. Parsons, rue Octavia, où il allait évidemment commettre un vol quand il a été découvert.

COLLISION.

Hier matin, vers onze heures, une collision s'est produite à l'angle des rues St Charles et Quatrième, entre un car de la ligne St-Charles et une charrette conduite par William Smith. Ce dernier jeté à terre a été légèrement blessé au corps. Les dommages causés ont été insignifiants.

Mauvais ménage.

John Fraisse, un conducteur de car employé sur la ligne de la rue Canal, s'est pris de querelle avec sa femme hier matin en leur demeure rue Télémaque 215. Au cours de la dispute la femme a lancé un couteau de table contre son mari le blessant au côté gauche. La femme a été arrêtée.

MORSURE.

Alexander Davis, un ouvrier de couleur, a dit à la police hier matin qu'en passant en face de la demeure de Leonard Denenea, rue Clara, il avait été mordu à la jambe par un chien appartenant à ce dernier. M. Denenea a promis de garder le chien sous une étroite surveillance pendant neuf jours afin d'établir si l'animal est enragé.

BASE BALL.

Atlanta, 3 : New-Orleans, 1.

Edition Hebdomadaire de "L'Abeille".

Nous publions régulièrement, le samedi matin, une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières,—littéraires, politiques et autres,—qui ont paru pendant la semaine, dans l'"Abeille" quotidienne. Cette édition, complète sous tous les rapports, est fort utile aux personnes qui ne peuvent acheter le journal tous les jours, ou qui désirent tenir leurs amis ou correspondants européens au courant des affaires de la Louisiane. Nous le vendons sous bande dans nos bureaux à raison de 10 cts le numéro.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE

ANNONCE JUDICIAIRE.

Peter Schaff versus Thomas Kellogg.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle Orléans. — No 47,480. — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Wynne Rogers, juge de la Division A, Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai de vendre à l'enchère publique, en face de la Bâtisse de la Nouvelle Maison de Cour, entrée de la rue Royale, entre les rues Conti et St Louis, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 29 août 1911, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir : Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et avantages, et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilot No 628 borné par les rues Berlin, Clara Magnolia et Milan, désignés comme lots 23 et 24, et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Magnolia sur 150 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations qui s'y trouvent étant désignées par le numéro municipal 4219 rue Magnolia, étant la même propriété acquise par Thomas Kellogg de J. Vic Leclerc, le 28 janvier 1909, par acte pardevant E. Vidrine, notaire. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée. Conditions : Comptant.—D. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Bâtisse de la Nouvelle Maison de Cour—Louis H. Burns, avocat du demandeur.

25 juil—25 26 31—août 8 15 22 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

E. V. Gies Sr versus A. J. Brandin.

PREMIER COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 48,576—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Wynne Rogers, juge de la Division A, Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à vendre à l'enchère publique à mon entrepôt, Nos 727 à 731 rue St-Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District dejcette ville, MARDI, le 1er août 1911, à 11 heures a. m., la propriété ci-après décrite, à savoir : Un bureau avec couvertures roulante, un petit bureau élevé (standing), une chaise tournante, trois wagons à 4 roues, une bouilloire Brown Coobran, puissance de 10 chevaux à gazoline, vitesse de 275 révolutions, une hache à fendre le bois, une table à scie, six des scies, poulies, courroies, un réservoir d'un gallon en fer, trois tamps, un lot de sacs, cet dessi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après un inventaire enregistré en mon bureau. Conditions —Comptant. D. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Bâtisse de la Nouvelle Maison de Cour.—Chas I. Starkey, avocat pour le demandeur.

21 juil—21 26—août 1

(Groupe de l'Alliance Française).

ATHENEE LOUISIANAIS.

CONCOURS DE 1911-1912.

PROGRAMME.

L'Athénée propose le sujet suivant aux personnes qui désirent prendre part au concours de cette année :

"LES ROMANS DE PIERRE LOTI."

Les manuscrits seront reçus jusqu'au 1er mars 1912 inclusivement.

L'auteur du manuscrit qui aura été jugé le meilleur, recevra une médaille d'or et un prix de $50 en espèces, si le comité juge le manuscrit digne d'être couronné.

L'Athénée, s'il le juge utile, accordera une seconde médaille.

Toute personne résidant en Louisiane est invitée à concourir.

Les manuscrits devront être écrits aussi lisiblement que possible, sur papier ayant une marge, et seulement sur le recto. Ils ne devront pas dépasser 30 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre seulement l'enveloppe contenant le nom du concurrent qui a mérité le prix, pour s'assurer qu'il est dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables s'il le juge convenable.

Tout manuscrit couronné sera publié dans le journal de l'Athénée.

La présentation des prix se fera dans une séance publique. On réunira pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Le nom du lauréat ou de la lauréate sera proclamé après la lecture du manuscrit qui aura obtenu le prix.

Les devises des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées, seront lues devant le public.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise sera mis hors de concours.

Toute personne qui aura obtenu la médaille, ne pourra plus concourir.

Les manuscrits seront adressés au Secrétaire.

Le Secrétaire perpétuel,
BUSSIERE ROUEN,
P. O. Box 725. Nouvelle-Orléans

JAMES BONNOT,
Successeur de JOHN BONNOT

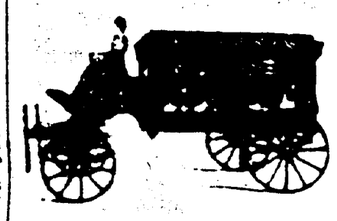

Entrepreneur de pompes funèbres
No 623 RUE STE-ANNE
SALONS FUNEBRES.
Téléphone No 1045.

F. LAUDUMIEY, Président et Gérant. E. ADER, Vice-Président
EMILE ADER, Secrétaire.

F. LAUDUMIEY & CO., Ltd.,

Entrepreneurs de Pompes Funèbres et Embaumeurs.
1108-1112 Rue Rd Remparts
PHONE { HEMLOCK..... 498

AMUSEMENTS AMUSEMENTS

FORT ESPAGNOL
TOUS LES SOIRS
ORCHESTRE SYMPHONIQUE DU PROF. DE LA FUENTE
GRACE DARNLEY
LES BENEDITTIS
JOE DEMAREST
TABLEAUX MOUVANTS
4 juin—

WEST END
TOUS LES SOIRS
MUSIQUE MILITAIRE DE TONSO
TABLEAUX MOUVANTS
VAUDEVILLE D'UN ORDRE SUPERIEUR
DIVERTISSEMENTS NOMBREUX
Soupers réservés (10c. en vente à l'avance) à notre serie de Kunst & Kissenier, 933 rue de Gana.

"NE SOUFFREZ PAS"
De la Chaleur lors que vous pouvez faire une promenade de 25 milles sur le STEAMER
Belle of the Bends
—POUR—
15c Aller et Retour 15c
Part tous les Mercredis à 8 h. p. m. et tous les Dimanches (deux promenades) 3 et 8 h. p. m. du pied de la rue du Canal.
21 juil—1m—Ven Dim Mar

HOTEL ET RESTAURANT DE
WEST END
T. TRANCHINA.....P
Ouvert toute l'Année.
Tous les Mets Délicats de la Saison bien ... et Soigneusement Servis
PRIX RAISONNABLES.
24 mai—3m

LISTE DES FRANÇAIS
Recherchés par le
Consulat de France
A LA NOUVELLE-ORLEANS.
Godchaux Building, Nos 306-307

Auclair, Pierre Alphonse
Agor, Jean Albert
Amigues, Henri
Alloucherie, Benoit Joseph
Bordenave-Cazalet, Jean
Bourau-Hau, Jacques
Barroul, Julien
Bouby Hermann, Jean Louis Simon
Barry, Alexis
Belledent, Alexandre Henri
Baylot, Isidore Alexis
Béjottes, Auguste Louis
Caire, Félix Antoine
Cabanne, Pierre Aimé
Canguilhem, Jean Marcel
Capdeville, Blaise Marie Ferdinand
Cazenave, Léon Arnaud
Cazenave, Joseph
Camaille, Emile Florent
Casablanca, Marius
Cazenave, Comte Léon Julien
Decretté, Alfred
Dupuis, Ernest Pierre
Dupalet, Jean Baptiste Léon
Dupin, George Pierre
Dubos, Eugène
Escudé, Augustin Théodore
Fenasse, Bernard
Francony, Joseph
Fraise, Jean Pierre
Heller, Eugène
Jaeker, Auguste
Johanet, Joseph Bernard Denis Edmond
Gadonneix, Léonard
Livoreille, Léon Marie
Lahaille, Auguste
Labourie, Bernard
Loustalot, Jean Félix
Lassalle, Albert Georges
Lestreman, Jean Baptiste
Lavie, Justin
Lavie, Eugène
Larroque, Jean Louis
Lendresse, Charles Edmond
Marcoz, Pierre Paul
Mouton, Charles Alexandre.
Malégarie, Auguste
Prouet, Constant Hyppolite
Pisson-Lahonda, Pierre André
Poey, Maurice
Puyoulet-Debat, Jean Pierre
Pierret, Constant
Purel, Jules Emile
Rougé, Albert Jean
Renard Philibert Théodore
Riche, Jules Védaste
Rouset, Raymond
Séré-Ligé, Jean
Sarramajou, Piere
Thèze-Lassus, Joseph
Vergez, Jean Bertrand
Weill, Edmond George
Willems, Jules Henri
Wolff, Charles
cac—1906

Mandeville, Lewisburg et Madisonville.
Steamer NEW CAMELIA
Commençant le 20 Avril 1911
Partira de MILNEBURG à l'arrivée des trains du Dépôt Louisville et Nashville à la tête de la rue du Canal.
Tous les jours (excepté les mercredis et dimanches) à l'arrivée du train de 4 h. p. m.
Au retour, quittera Madisonville tous les jours à 5 heures a. m.
L'eau et le temps le permettant.
EXCURSIONS
$1.00 Aller et Retour $1.00
Mandeville, Lewisburg, Madisonville, Pleasant Park dimanches et mercredis à l'arrivée du train de 7.45 h. a. m.
Fret reçu tous les jours à la gare du chemin de fer Louisville & Nashville tête de la rue Girod.
W. C. COYLE CIE, Agents
No 337 rue Carondelet
16 avril—

Mandeville, Lewisburg, Madisonville, Houltonville.
Steamer LOUIS DOLIVE.
A partir du 21 mai, quittera le Fort Espagnol à l'arrivée des chars des rues Canal et Esplanade.
Tous les jours excepté le Mercredi et le Dimanche, char de 3:45 p. m.
Pour le voyage de retour quittera Houltonville tous les jours à 5 a. m.
EXCURSIONS
Dimanches et Mercredis à l'arrivée des chars de 7.45 a. m.
$1.00.....Aller et Retour.....$1.00
Mandeville, Lewisburg, Madisonville Houltonville, Riverside Park.
Tous les bateaux font la connexion à Mandeville avec la ligne des chars électriques allant à Covington et Abita Springs.
St. Tammany Steamship Co.
Phones Main 212 et 1709.
18mai—4m

Excursions du Dimanche à Bon Marché
Sur le New Orleans Southern & Grand Isle Railway Co.
Les trains partent d'Algar à 8 heures a. m. et arrivent à 7:35 heures p. m. Billets pour l'aller et le retour 50 cents, 75 cents et $1.
17oct— J. S. LANDRY, Surintendant.

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Bridget Regan.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 71 099—Division B—Attendu que Hugh McCaffery a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Bridget Regan, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS O'CONNELL, Greffier.—A. J. Cahill, avocat. 21 juil—21 25 30

Succession de Patrick Byrne.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 95,845—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons qu'elle ont ou peuvent en avoir) pour [illegible] le compte final présenté par Mme Ellen Byrne, épouse de Thomas Savage, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour THOMAS O'CONNELL, Greffier.—Wm H. Byrne Jr, avocat.
21 juil—21 25 30

Excursions du Dimanche à Bon Marché
Sur le New Orleans Southern & Grand Isle Railway Co.
Les trains partent d'Algar à 8 heures a. m. et arrivent à 7:35 heures p. m. Billets pour l'aller et le retour 50 cents, 75 cents et $1.
17oct— J. S. LANDRY, Surintendant.

vez, monsieur le président.... les affaires sont les affaires.

Les experts vinrent ensuite constater que l'écriture de l'accepteur des traites n'était pas celle d'Hector Michel neveu; non plus, du reste, celle de l'accusé; elle semblait être plutôt le fait d'une main féminine inexpérimentée et, cependant, nullement contrefaite.

A quelques témoins insignifiants, succéda enfin celui dont la déposition était attendue par le public, comme le "clou" sensationnel de l'audience.

M. Hector Michel neveu fut appelé.

Le cousin d'Irène s'avança à la barre d'un pas traînant, les yeux baissés, le regard fuyant, intimidé, malgré lui, par les visages austères des juges et le grand Christ aux bras tendus, devant lequel il allait prêter serment.

Ne baissait-il pas aussi la tête, sous le mépris écrasant que, du banc des accusés, laissait tomber sur lui son parent par alliance, le duc Guy de Belmont ?

—Regardez moi cette vilaine bobine, disait du fond de la salle, l'ouvrier électricien; non mais, faites une bonne comparaison entre les deux, l'accusé et le témoin, et dites si la place de l'un ne serait pas plutôt celle de l'autre !.....

Vrai, faudra que les jurés soient de fières tourtes, s'ils ne pensent pas comme moi tout à l'heure.....

Mais chut, écoutons un peu comment cet ostrogoth va nous dégoiser son serment.

Ce fut d'une voix basse et terne que le témoin le prononça, ce serment qui devait donner aux paroles prêtes à sortir de ses lèvres un caractère solennel et sacré.

Le président s'adressant alors à Hector Michel lui exposa :

—L'accusé Belmont prétend que la traite escomptée par lui au banquier Groëmer a été acceptée par vous, et qu'à la suite d'un accord survenu entre vous, il vous a remis la moitié de la somme empruntée, soit cinquante mille francs.

Que répondez-vous à cela ?

Le témoin se recueillit une minute, comme s'il hésitait à répondre : puis prenant brusquement une résolution, il dit très haut, d'un débit un peu saccadé :

—Je n'ai accepté aucune traite et jamais reçu cinquante mille francs.

—Misérable !

Ce mot avait jailli des lèvres de l'accusé, avant que son avocat eût eu le temps de le rappeler au calme. Ce mot ne fut pas crié, mais toute la salle l'entendit ; et bien des assistants comprirent et ressentirent le mépris incommensurable qu'il exprimait.

Sous le coup de l'insulte qui venait de le flageller, Hector Michel devint livide puis une rougeur ardente lui envahit le visage.

Le président s'interposa, rappela à l'accusé que les invectives étaient interdites, et menaça de faire évacuer la salle si le public continuait à manifester.

Le calme se rétablit.

L'intérêt de l'assistance, d'ailleurs, allait maintenant à celui qui venait de remplacer l'antipathique témoin à la barre.

Ce n'était autre qu'Hector Michel, en personne, le chef de la maison Michel et Cie. le père de la duchesse Irène, le beau-père de l'accusé.

Ah ! celui-ci n'éprouva aucune hésitation, aucun embarras.

Il s'avança d'un pas lourd, mais ferme, prêta serment d'une voix retentissante :

Sur son âme et conscience, il allait dire ce qu'il croyait être la vérité.

Laissant à peine au juge le temps de l'interroger, son témoignage fut un véritable réquisitoire :

—Cet homme, fit-il en guise de péroraison, en se tournant vers Guy de Belmont, cet homme m'a volé ma fille, il a bien pu voler ma signature en l'imitant.

Oui, il m'a pris le cœur de mon enfant et couvre aujourd'hui de honte mon nom honorable.

Pourquoi n'est-il pas mort, pourquoi faut-il que je le revoie là, au banc des voleurs et des assassins ?

Ah ! malheureux ! s'écria le commençant, exhalant toute sa haine, dans ce cri d'homme du peuple, en brandissant vers le duc son poing formidable.

L'avocat du prévenu s'était levé.

Il demanda au président s'il allait ainsi laisser insulter son client.

Le magistrat intervint alors assez sévèrement.

—Monsieur Michel, vous avez oublié les termes du serment. Vous devez parler sans haine, la cour vous enjoint d'avoir à ne pas sortir de votre rôle, qui est de répondre strictement aux questions qu'on vous pose.

—Nous pourrions, fit Me Delange, récuser ce témoin ; mais nous préférons laisser les conséquences de sa déposition à l'appréciation du jury.

Au moment où Hector Michel, oublieux de toute réserve et de toute générosité, insultait ainsi son malheureux gendre, un faible cri avait été entendu et un tumulte s'était produit.

C'était Irène qui se trouvait mal et que la duchesse s'efforçait de ramener, aidée d'Annette qu'il avait été impossible de retenir à son banc.

Cette défaillance, heureusement, dura peu et l'ordre fut promptement rétabli.

Irène lutta contre sa faiblesse; pauvre épouse blessée, elle voulait rester présente aux débats, et ne pas ajouter aux angoisses de l'infortuné, dont elle vit les yeux éperdument fixés sur elle.

La vaillante femme eut même la force de lui envoyer un sourire, dans lequel elle sut mettre tout l'amour dont son cœur était plein.

Sans prêter serment, puisqu'ils étaient au service de l'accusé, Annette et Joseph Léger furent interrogés les derniers.

Quoique faites en des termes bien différents, leurs dépositions intéressèrent l'auditoire.

Intimidée, sanglotant presque d'abord, Annette s'était tout à coup ressaisie ; et ce fut avec une bravoure naïve que l'excellente femme conclut en s'écriant :

—Monsieur le duc est une crème d'honnête homme, enfin, et j'vous déclare, messieurs les juges et les jurés, que ceux qui l'accusent ne sont pas dignes de lier les cordons de ses souliers... Ils n'ont pas osé le regarder en face, ces gredins-là !....

Après ces deux dépositions, MM. Michel oncle et neveu quittèrent la salle, évitant à notre brave Annette de céder à la violente tentation qu'elle avait de leur mettre son poing sous le nez et de produire, ainsi, un fort joli scandale.

L'audition des témoins était terminée.

L'avocat général commença son réquisitoire.

Selon lui, l'accusé était coupable, d'autant plus coupable que sa valeur intellectuelle était plus grande et son milieu social plus élevé.

Issu d'une race de héros, élevé dans des principes d'honneur, il avait menti à sa race et à son éducation.

Le crime commis ne présentait aucune circonstance atténuante et le châtiment devait être exemplaire.

Le réquisitoire continua ainsi, d'une sévérité calculée, d'une violence habile, ne dépassant pas la mesure. L'accusateur était éloquent et tous ses mots, à effet, portaient.

La parole appartenait maintenant à la défense.

Me Delange, s'étant levé commençait sa plaidoirie en ces termes :

—C'est un ami qui vient, ici, au nom de sa conscience et de la justice, défendre un ami qu'il aime et qu'il estime ; un ami dont il a suivi la vie, depuis les bancs du collège, et dont il a été à même d'apprécier les rares qualités, de courage, de droiture et aussi de bonté.

L'avocat continua :

—Guy de Belmont aurait pu choisir une voix plus éloquente, plus autorisée que la mienne ; mais, fort de son innocence, de son impeccable, honorabilité, il lui a semblé que son vieux camarade souffrait à convaincre ses juges.

A continuer

VENTES A L'ENCAN

Stroudback, Stern & Gumbel, Ltd.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE

William F. Sherwood vs Henry Graham, et als.

No 90,009—Cour Civile de District—Division B.

AU PLUS HAUT ENCHERISSEUR.

Trois Terrains de Valeur,

Rue Irma, borné par les rues Lower Line, Pine et Ann.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL Ltd., Leonard L. Stern, Encanteur.—JEUDI, le 24 août 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement lu et rendu en Cour ouverte le 20 octobre 1909, et le jugement signé en Cour ouverte le 26 octobre 1909, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Trois certains lots de terre, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilot borné par les rues Lowerline, Pine, Irma et Ann, désignés comme lots Nos 13, 13 et 14 dans l'Ilot No 54, lesdits lots mesurant chacun trente pieds de face à la rue Irma, autrefois Louise sur cent vingt pieds de profondeur formant le coin des rues Pine et Irma.

Conditions—Comptant. L'acte de vente sera devant Sidney F. Gautier, notaire, aux frais de l'acquéreur. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd, Encanteurs.

23 juil—23 29—août 6 13 20 27.